



## changement de direction rupture contrat

Par **nouch33**, le **24/07/2019** à **19:29**

bonjour

je recherche une solution.

voilà 11 ans d'ancienneté dans mon entreprise, et du jour au lendemain notre directeur nous annonce à moi et mes collègues que notre service (cuisine) allait être sous-traité par une grosse boîte de restauration.

du jour au lendemain on se retrouve dans la même entreprise mais une autre direction. Je suis quelqu'un qui travaille avec passion et là il on tout casse, j'ai qu'une envie c'est de partir mais je me pose la question à quel droit j'ai sachant que il ne font pas de rupture conventionnelle alors j'aimerais savoir comment je peux stopper net notre collaboration car dans tous les cas je sais que je vais perdre mon ancienneté malheureusement

ou est-ce que j'aurai un recours sachant que j'ai fait appel à l'inspection du travail pour avoir de l'aide pour stopper mon contrat

merci à vous